

PERSONNALISATION DU PARAMÉTRAGE

sPAIEctacle est livré avec un paramétrage standard. Nous vous invitons à personnaliser les paramètres en fonction de votre structure.

• Paramètres - Paramétrage de la paie - Caisses

Créer toutes les caisses auxquelles vous êtes affiliés et renseigner l'ensemble des coordonnées afin de pouvoir bénéficier des bordereaux de déclarations édités par sPAIEctacle.

• Fichier – Société

-> **Onglet Caisses** : affecter les caisses en fonction des différents types de retenues, compléter les numéros d'affiliation et paramétrer les périodicités de déclarations.

-> **Onglet Divers** :

Renseigner le numéro d'agrément pour les AEM ainsi que le numéro de premier certificat délivré par la caisse des Congés Spectacles.

Définir le choix de l'abattement pour frais professionnels appliqué dans votre société : au choix du salarié ou au choix de l'entreprise.

Définir éventuellement une heure d'embauche par défaut (nécessaire à l'établissement des contrats et des DUE).

-> **Onglet Audiens** : paramétrez vos groupes de cotisants tels qu'ils apparaissent sur les documents envoyés par la caisse.

Pour l'émission de la DUCS Audiens au format EDI, vous devez faire parvenir à la caisse un formulaire d'adhésion au téléversement. Ce formulaire est disponible sur le site.

• Paramètres – Professions

Pensez à adapter la liste des **professions des intermittents** à celle autorisée par le Pôle Emploi Spectacles en fonction de votre code APE. La liste est disponible sur le site sPAIEctacle - Espace clients - Documentation.

• Paramètres – Chiffres Clés

Onglet A.T : Le taux et le code risque d'accident du travail des artistes est paramétré. Renseignez votre code risque, le taux d'accident du travail ainsi que le code section correspondant tel qu'il vous a été notifié par la CARSAT (concernant les activités non-artistiques, modifier la ligne "Vide").

• Paramètres – Paramétrage de la paie – Retenues

-> Pour les sociétés de plus de 10 salariés, activez* les retenues supplémentaires : "Transport" (adaptez les taux), "Forfait social sur prévoyance".

-> Pour les sociétés de plus de 20 salariés, activez* les retenues supplémentaires : "Fnal 20 sal et plus", "Effort construction" et inactivez les retenues "Fnal moins 20 sal."

-> Pour les sociétés de plus de 19 salariés : modifiez la retenue existante de **Réduction Fillon** en modifiant la base "Réduction Fillon <= 19 salariés" en "Réduction Fillon >19 salariés", ainsi que celle de la retenue "Déduction patronale ≤ 19 sal."

-> Activez* ou créez également les éventuelles retenues conventionnelles (FNAS, FCAP, Prévoyance...)

-> Formation continue : adaptez le taux de la cotisation pour vos salariés permanents en fonction de votre effectif et de votre secteur d'activité.

-> Retraite : vérifiez la répartition des taux de cotisation à la situation de votre entreprise (pour Audiens : référez-vous au document envoyé par la caisse : "Vos taux de cotisations").

-> Taxe sur les salaires ou Taxe d'apprentissage : le paramétrage standard active la taxe d'apprentissage. Toutefois si votre structure cotise à la Taxe sur les salaires, inactivez* les retenues liées au type retenue 'Taxe d'apprentissage' et activez* les retenues de taxe sur les salaires. Cochez également la case correspondante dans la fiche Société, dans l'onglet "Divers".

* pour activer ou inactiver des retenues, référez-vous au chapitre 3.3.7.8 du manuel de référence.

• Contrats - Liste des courriers

Personnalisez si vous le souhaitez les modèles de courriers mis à disposition.